

Programmes de primes en « Argent » Canadian Tire

Ce document contient des renseignements importants sur le programme de primes en « Argent » Canadian Tire^{MD}.

**** À COMPTER DU 21 MARS 2020, NOUS AVONS CESSÉ D'ÉMETTRE TOUS LES BILLETS EN « ARGENT » CANADIAN TIRE. VOUS NE POUVEZ PLUS OBTENIR DE L'« ARGENT » CANADIAN TIRE EN BILLETS. NÉANMOINS, VOUS POUVEZ CONTINUER À ÉCHANGER VOTRE « ARGENT » CANADIAN TIRE EN BILLETS CONFORMEMENT AUX PRÉSENTES MODALITÉS. ****

Échange des primes

- Les primes peuvent être échangées dans les magasins Canadian Tire seulement. Veuillez noter que cela signifie que les primes ne peuvent pas être échangées dans les postes d'essence Canadian Tire.
- Il n'y a aucune limite de temps, aucun montant minimum, aucune valeur d'échange minimum, aucune règle complexe, aucun calendrier, ni aucun catalogue.
- Les primes peuvent être utilisées pour payer de la marchandise dans les magasins Canadian Tire. Elles ne peuvent pas être utilisées pour effectuer un paiement au titre de tout compte de carte de crédit ou produit financier de marque Canadian Tire, d'un produit d'assurance, d'un transfert de soldes ou d'une avance de fonds.
- Les primes peuvent être appliquées au montant total d'un achat admissible, incluant les taxes applicables.
- Les primes en Argent Canadian Tire en billets peuvent être échangées en remettant les billets au caissier au moment de régler l'achat. Les primes en Argent Canadian Tire en billets peuvent être utilisées avec tout autre moyen de paiement au moment de l'échange.
- Les primes obtenues pour un achat ne peuvent pas être échangées au cours de la même transaction.

Programme de primes en « Argent » Canadian Tire en billets – renseignements additionnels

- Lorsque vous retournez de la marchandise, vous devez remettre le même montant de primes en « Argent » Canadian Tire en billets que celui reçu au moment de l'achat, à défaut de quoi la valeur correspondante sera déduite du montant du remboursement. La marchandise retournée qui a été payée avec de l'« Argent » Canadian Tire en billets ne peut pas être remboursée en argent comptant, mais seulement en « Argent » Canadian Tire en billets.
- Les primes en « Argent » Canadian Tire en billets sont pleinement transférables.

Généralités

- Les primes ne sont pas remboursables, échangeables ni transférables contre de l'argent comptant et ne peuvent pas être utilisées pour inscrire un crédit ou effectuer un paiement au titre de tout compte Canadian Tire, y compris tout compte de carte de crédit ou autre produit financier de Canadian Tire.
- Les programmes ou toute partie des programmes ne sont pas valides là où ils sont interdits par une loi fédérale ou provinciale ou un règlement municipal.
- Les primes en « Argent » Canadian Tire en billets constituent des primes taxes incluses (TPS / TVH / TVQ). Les avantages du programme de primes en « Argent » Canadian Tire en billets sont offerts par La Société Canadian Tire Limitée. Les avantages du programme de primes en « Argent » Canadian Tire en billets sont offerts aux clients des magasins et des postes d'essence Canadian Tire par La Société Canadian Tire Limitée par l'entremise de ses agents distributeurs, soit les marchands associés Canadian Tire et les agents de la Division pétrolière de Canadian Tire. Le programme peut être modifié ou annulé en tout temps et sans préavis par La Société Canadian Tire Limitée.